



Étape N°5 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

19 au 21 juillet 2019

Écovoile Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-Mer, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec

L'annotation (PD) dans une règle de l'avis de course signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux classes **Optimist (4 flottes), Bic293, RS:X, Laser 4.7, Radial, Laser, 29er et 420**. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.
- 2.2. Les Lasers, Radial et les Lasers 4.7 seront considérés comme une seule classe. Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription. Ceci change les règles de la classe Laser.
- 2.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règles au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.
- 2.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

3.1. Frais d'inscriptions à la régates, taxes incluses (2 jours, samedi et dimanche) :

	FRAIS D'INSCRIPTIONS AVANT LE 12 JUILLET	FRAIS D'INSCRIPTIONS APRÈS LE 12 JUILLET
BATEAU SIMPLE	65.00\$	95.00\$
BATEAU DOUBLE	85.00\$	115.00\$

3.2. Frais additionnels, taxes incluses (entraînement, repas, collations, chandails) :

- Il est possible de louer une embarcation à Écovoile pour participer à la régates. Les coûts sont de 25\$ pour un dériveur simple, 50\$ pour un dériveur double. Les bateaux utilisés seront attribués par tirage au sort, le 20 juillet 2018 à 8h. Il est important de réserver son bateau pour s'assurer de leur disponibilité.
- Des soupers bénéfiques se tiendront sur le site d'Écovoile Baie-des-Chaleurs le vendredi et le samedi soir aux coûts respectifs de 20\$ et 25\$ (taxes incluses) par repas et par personne.

3.3. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: www.voile.qc.ca. Après le 19 juillet à midi les inscriptions s'effectueront à l'accueil d'Écovoile. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les inscriptions après le 12 juillet.

3.4. Pour les inscriptions sur place le chèque doit être fait au nom : d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.

3.5. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité.

4. HORAIRE

4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
VENDREDI 19 juillet	10h00 à 15h00	Entraînement
	15h30	Réunion des barreurs – Prologue de la relève
	16h30	Premier départ (prologue)
	17h30	Dernier départ (prologue)
	17h30 à 20h00	Souper et résultats du prologue, présentation des coureurs
SAMEDI 20 juillet	07h30	Fin des inscriptions
	08h00	Réunion des barreurs – plage municipale
	09h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	16h00	Dernier signal d'avertissement de la journée
	17h30	Souper Moules et Frites (chapiteau)
DIMANCHE 21 juillet	19h30	Présentation des résultats préliminaire
	8h00	Réunion des barreurs
	9h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	13h30	Dernier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Cérémonie de remise des trophées

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00, le dernier jour de la régates.

5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course ou sur le site internet d'Écovoile au : <https://www.ecovoile.com/regates/regates-ecovoile-desjardins/> et de la fédération.

6. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront comme suit : parcours de type au vent-sous le vent.

7. CLASSEMENT

7.1. Pour chaque classe, sept courses seront planifiées durant la régates.

7.2. Une course doit être validée pour constituer une série.

7.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

7.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

7.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

8. BATEAUX DE SUPPORT

8.1. L'accès au site de régates est interdit pendant une course aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs.

8.2. Les bateaux de supports seront identifiés par : un pavillon Écovoile.

9. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

9.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.

9.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.

10. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

11.1. Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et Écovoile Baie-des-Chaleurs n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11.2. Suite à son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

12. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ceux qui désirent loger en hôtel ou en camping doivent réserver tôt. La liste des lieux d'hébergement est disponible sur le site de la ville de Carleton-sur-Mer. Écovoile Baie-des-Chaleurs a réservé un lieu d'hébergement collectif et de camping à proximité du site de compétition. Ce lieu est offert gratuitement aux coureurs. Les places doivent être réservées, directement auprès d'Écovoile (418-364-7802 / info@ecovoile.com), et elles seront attribuées selon le principe « premier arrivé, premier servi ».

Organisation de la régata :

Écovoile Baie-des-Chaleurs

418 364-7802, info@ecovoile.com

Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Pour une troisième année consécutive, Écovoile Baie-des-Chaleurs est fier d'annoncer sa participation au programme Clean Regattas de l'organisme Sailors for the Sea qui vise à rétablir la santé des océans. La protection des eaux de la Baie-des-Chaleurs est très importante aux yeux de l'organisation et votre aide est demandée dans cet effort. Pour plus de détails sur le programme Clean Regattas, visitez le site internet, www.sailorsforthesea.org.

Merci à nos commanditaires :

